

### **30/05/2017 : PAC/verdissement : les agriculteurs ont besoin de simplification et de stabilité ! – Michel Dantin, Angélique Delahaye (LR,PPE, Fr)**

« Si nous ne voulons pas que nos agriculteurs cèdent aux sirènes eurosceptiques, il est de notre devoir de défendre une simplification des mesures de la PAC, mais également une stabilité de notre politique publique agricole. L'acte délégué relatif au verdissement des aides de la politique agricole commune proposé par la Commission européenne répondait au premier objectif mais ne remplissait malheureusement pas le second, c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre cette proposition » ont déclaré Michel Dantin et Angélique Delahaye.

La Commission européenne a en effet proposé un acte délégué révisant et simplifiant les règles relatives aux « paiements verts » introduites lors de la dernière réforme de la PAC en 2013, conditionnant le paiement des aides directes à des pratiques vertueuses en matière environnementale (diversification des cultures et mise en place de prairies permanentes et de surfaces d'intérêt écologique). Alors que ces nouvelles propositions de simplification avaient été accueillies favorablement par le secteur, l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces d'intérêts écologiques à vocation productive a créé un véritable débat au Parlement européen et au Conseil des ministres.

« Je peux comprendre la nécessité d'une discussion approfondie sur l'usage de produits phytosanitaires sur ces parcelles, mais cette décision ne peut être prise à la « hussarde » par la Commission européenne via un acte de mise en œuvre de la législation européenne. En outre, je rappelle que, si la PAC autorise le développement de cultures productives sur ces parcelles, notamment de protéagineux et de légumineux, c'est parce que l'Europe est extrêmement dépendante des pays tiers dans ce domaine. Alors que le verdissement des aides de la PAC est si critiqué, il est paradoxal de remettre en cause l'une de ses réussites : depuis la mise en place de ces mesures, ces cultures ont augmenté de près de 75% » a ajouté Michel Dantin.

« Il est maintenant essentiel que, lors du vote sur le sujet en session plénière, les députés européens suivent la recommandation de la commission de l'Agriculture, afin d'éviter l'arrêt immédiat de ces productions et la déstabilisation de nos filières agricoles. En outre, la proposition de la Commission, prise au nom de la protection de la biodiversité, pourrait paradoxalement avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. Signant le glas de la stratégie européenne en matière de protéines sans OGM, un tel projet pourrait augmenter les importations des fourrages protéiques manquants, sans aucune garantie que ces produits respectent nos normes sanitaires et environnementales. Enfin, s'ils ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires, les agriculteurs vont être contraints de labourer leur surfaces pour les désherber, ce qui est en contradiction avec les objectifs du verdissement. En matière d'environnement, nous devons faire confiance au bon sens des agriculteurs et ne pas leur donner des leçons de bonnes conduites ! » a conclu Angélique Delahaye.